Ecriture Numérique

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE CREATION DE SITES WEB VITRINE

ARTICLE 1: CONDITIONS D'APPLICATION

Les conditions générales de Vente sont applicables à toutes les prestations commandées à la société Ecriture Numérique – entreprise sous statut Couveuse d'Emploi - basée 8 rue du champ de l'eau, 77580 Crecy la chapelle, SIRET 498 111 70700010 741G, représentée par Pascale Bellenfant.

ARTICLE 2: PRESTATIONS-DEVIS-COMMANDES

Pour toute demande de prestation, Ecriture Numérique adressera au client un devis personnalisé, gratuit et sans engagement. Tout devis daté, signé et portant la mention « Bon pour accord » sera considéré comme une commande ferme et définitive. Un acompte de 30% du montant des prestations devra alors être versé par le client.

Le devis sera accompagné du cahier des charges élaboré au préalable entre les 2 parties. Une partie suffisante des textes et visuels doivent être fournis par le client à cette étape pour pouvoir réaliser un maquettage significatif.

ARTICLE 3: ETAPES DE LIVRAISON ET VALIDATION

Dès lors que le client a signé le devis, versé l'acompte de 30% et fourni les textes et visuels nécessaires au maquettage, Ecriture Numérique commence la réalisation de la maquette en respectant le cahier des charges.

Lorsque la maquette est réalisée, Ecriture Numérique la présente au client.

Le client émet ses remarques et Ecriture Numérique apporte les corrections nécessaires, tant que celles-ci restent dans le cadre défini par le cahier des charges.

Le client valide alors cette étape par courriel: « Bon pour accord du maquettage », fournit la totalité des textes et visuels et verse un deuxième acompte de 30% de la commande.

Lorsque la version définitive est réalisée, Ecriture Numérique la présente au client.

Le client émet ses remarques et Ecriture Numérique apporte les corrections nécessaires, tant que celles-ci restent dans le cadre défini par le cahier des charges.

Le client valide alors cette version définitive par courriel : « Accord de la livraison du site « « le nom du site » » » et verse les 40% restant dus de la commande.

Le non-paiement par le client des acomptes suspend de fait la prestation.

Le non-paiement par le client du restant dû entraine la mise en suspens du site.

Article 4: Engagements mutuels

D'un côté, Ecriture Numérique s'engage à réaliser les prestations commandées dans le respect des délais indiqués sur la facture. Celles-ci sont réalisées dans les locaux d'Ecriture Numérique.

De l'autre côté, le client s'engage à fournir toutes les données nécessaires à la réalisation de la prestation, ces données devront être transmises par courriel.

Article 5: Tarifs

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date de prise de commande.

Ecriture Numérique s'accorde cependant le droit de les modifier sans avis préalable.

Article 6: Modalites de paiement

Le règlement des prestations devra être effectué au plus tard à la date indiquée sur la facture .Il peut être effectué par chèque bancaire ou postal.

Article 7: Retard de Paiement

Conformément à la Loi n° 921442 du 31 décembre 1992, pour tout défaut de paiement à la date de règlement prévue, des pénalités de retard seront appliquées au taux de 1,80% par mois, dès le premier jour de retard.

Conformément à la Loi 2012-387 du 22 mars 2012, du Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 Articles L.441-6 et D.441-4 du Code du Commerce, tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, dès le premier jour de retard.

Article 8: Delais

La réalisation des prestations débute dès la signature du devis et des CGV et dès lors que l'acompte de 30% est versé.

Les délais sont fournis à titre indicatif et Ecriture Numérique s'engage à les respecter. Leur dépassement ne peut toutefois donner lieu, de la part du client, à l'annulation de la commande ou à des indemnités de retard.

Si le dépassement du délai est dû à une modification de la part du client, un complément de facture lui sera imputé.

Article 9: Textes et Images

Le client doit fournir la totalité des textes. Il doit également, s'il y lieu, fournir des visuels d'une qualité suffisante (300 dpi minimum) et libres de droit à l'image.

Le client s'engage à dégager de toute responsabilité Ecriture Numérique pour les données qu'il lui aura fournies.

Article 10: Confidentialite, Protection et Transfert des donnees

Ecriture Numérique s'engage à respecter la confidentialité et la protection des données. Elle ne peut toutefois être tenue pour responsable en cas de piratage ou détournement via Internet.

Article 11: Cites en reference

Ecriture Numérique se réserve le droit de citer en référence ses prestations de création de sites Web à des fins de présentation sur son propre site ou tout autre support.

Article 12: Informatique et Liberte

Conformément à l'Article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit de rectification, modification ou suppression des données fournies à Ecriture Numérique.

Article 13: Force Majeure

La responsabilité d'Ecriture Numérique ne pourra être engagée si le retard ou la non-exécution d'une prestation découle d'un cas de force majeure. C'est-à-dire de tout évènement extérieur imprévisible et irrésistible (Article 1148 du Code Civil) soit catastrophes naturelles, mouvements sociaux, guerre et malveillance.

Article 14: Juridiction

Tout litige dans l'exécution ou l'interprétation d'une prestation réalisée par Ecriture Numérique sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Meaux.

Ecriture Numérique